

DE NEWTON AU CODE CIVIL : UNE PROBLÉMATIQUE DU SECRET¹

« Les familles (...) redoutent l'inutile caquetage des amis, les malignes observations des ennemis (...) soit intérêt, amour-propre, bienséance ou affection, elles s'enveloppent du mystère (...). Le zèle indiscret d'un commissaire romprait infailliblement cette touchante harmonie²... » « Il peut quelquefois être extrêmement périlleux pour un père de famille d'être contraint à révéler le secret de sa fortune »³; ... Il importe de n'être pas « forcé (...) à révéler jusqu'aux détails les plus minutieux et les plus secrets de l'intérieur de son ménage⁴! » ... Les rédacteurs du Code civil ont la réputation d'avoir été soucieux du « secret des familles », et il est vrai qu'à l'occasion ils ne laissent pas d'y référer. C'est le cas notamment en matière d'absence⁵, d'actes respectueux (substitution, aux huissiers, des notaires, « dépositaires du secret des familles »), de divorce, de régime dotal occasionnellement, de gestion d'affaires ; surtout, enfin, comme on s'en doute,

¹ Cette étude est le texte de la communication d'ouverture du colloque *Le Secret*, organisé à l'Université d'Angers (20 octobre 2000) par nos amis les professeurs Agathe Lepage et Claude Brenner (directeur du Laboratoire angevin de Recherche sur les Actes juridiques). On voudra bien nous pardonner de lui avoir, pour l'essentiel, laissé son caractère de spontanéité orale. Sauf mention contraire (« m. s. o. » = mot(s) souligné(s) dans l'original), c'est par nos soins que certains mots ou expressions figurent en italiques dans les citations. Abrév. : Best. = Voltaire, *Correspondence and related Documents*, publ. Theodore Besterman, 51 vol., Genève, puis Banbury/Oxfordshire, 1968-1976.

² Bertrand de Greuille, au Tribunat, 5 germinal an XI, 26 mars 1803 : *Archives parlementaires*, 2^e série, t. 4, Paris, 1864, p. 522, col. 2, à propos de l'art. 491 du Code civil restreignant au cas de « fureur » la faculté du commissaire du gouvernement de provoquer *proprio motu* une interdiction.

³ Boutteville, au Corps législatif, 26 ventôse an XI, 17 mars 1803 : *ibid.*, p. 365, col. 1, à propos de l'art. 204 refusant toute action à l'enfant contre ses père et mère « pour un établissement par mariage ou autrement ».

⁴ Bonaparte, au Conseil d'Etat, 14 vendémiaire an X, 6 octobre 1801, à propos du divorce : *ibid.*, t. 7, Paris, 1866, p. 299, col. 2.

⁵ Tronchet (spécialement sensible au thème du secret) souligne ainsi qu'« il est dangereux d'autoriser qui que ce soit à fouiller dans les secrets de la fortune et de la maison de l'absent » : *ibid.*, t. 7, p. 267, col. 2, au Conseil d'Etat, 24 fructidor an IX, 11 septembre 1801.

relativement aux hypothèques : tel adversaire de leur publicité, accessoirement inquiet de la curiosité malsaine « des oisifs malveillans », ne doute-t-il pas qu'il faille, à cause seulement de quelques cas d'improbité, « torturer la société entière par une loi soupçonneuse, par une institution qui viole le secret des familles, et qui, en gênant les transactions sociales, altère la liberté individuelle⁶ ! »?

La liberté individuelle... On crédite aussi les auteurs du Code d'avoir pris en compte l'intériorité des individus comme zone de richesse, foyer autonome de droits subjectifs et de volonté. Et néanmoins, doit-on noter, au mois d'avril 1803, il s'est trouvé un rapporteur, le tribun Sédillez, pour annoncer à ses collègues, disant prendre de la hauteur, que le Code civil modifierait l'homme en l'allant « saisir (...) jusque dans l'asile le plus secret de sa pensée »⁷. Et il arrive, effectivement, dans les travaux préparatoires, qu'il soit question de contrôler, téléguider *à leur insu*, les citoyens⁸. Étonnant propos ? En réalité, il est rattachable, assez naturellement, peut-il nous apparaître, à une thématique de manipulation mentale venue du siècle des Lumières, qui en quelque mesure invite à remonter jusqu'à Newton lui-même, et implique en principe à des titres divers la notion du secret.

I

Le thème a prospéré, durant ces décennies, que l'intériorité humaine est accessible intégralement à la curiosité de l'investigateur, et susceptible, en conséquence, d'être secrètement télécommandée⁹. L'idée en vient de Locke, ou plus justement d'une accentuation de sa théorie de l'intelligence par des

⁶ « Observations contre le système de la publicité des hypothèques par le tribun Huguet », 26 ventôse an XII, 17 mars 1803 (date probable). La date semble erronée dans P.-A. Fenet, qui seul publie ce texte : *Recueil des Travaux préparatoires du Code civil*, 15 vol., Paris, 1827, t. 15, respectivement p. 511 et 518-519.

⁷ Au Tribunal, relativement aux donations et testaments, 10 floréal an XI, 30 avril 1803 : *Archives parlementaires*, 2^e série, t. 5, Paris, 1865, p. 63, col. 1. L'avocat Mathurin-Louis-Etienne Sédillez (1745-1820) fut député à la Législative. Incarcéré sous la Terreur, député au Conseil des Anciens, rallié à Bonaparte, nommé au Tribunal, il sera sous l'Empire inspecteur général des Ecoles de Droit (J. TULARD, dans son *Dictionnaire Napoléon*, Paris, 1987, p. 1555).

⁸ Cf. notre communication « *À leur insu*. Le Code civil manipulateur des Français ? », à la Société d'Histoire du Droit, avril 1993. Elle est le premier noyau de l'ouvrage cité *infra*, note 12.

⁹ Qu'on nous permette de renvoyer à notre communication « Lumières françaises et intériorité humaine », présentée au colloque *Secret Spaces and Forbidden Places* (Kingston University, mai 1998, version anglaise, trad. Tr. Selous, sous presse dans les Actes du colloque, Berghahn Books, Oxford) ; texte publié dans *Archives de Philosophie du Droit*, vol. 44, 2000, p. 273-283, puis augmenté sous le titre « Sensationnisme des Lumières et manipulation mentale », *Catholica*, vol. 70 ; hiver 2000-2001, p. 48-62, nombreuses références dont nous ferons l'économie dans la présente étude.

auteurs comme Condillac. C'est le sensualisme, ou sensationnisme. En un mot : tous les phénomènes d'intériorité – idées, sentiments, pulsions à agir... – sont la résultante, purement mécanique, d'une biochimie dont les sensations sont le carburant. De façon massive, les Lumières françaises en sont convaincues¹⁰, et cela d'autant mieux que le crédit de Locke, à l'origine de cette doctrine, va se trouver, de leur point de vue, consolidé par le prestige du grand Newton, et de deux manières dont il est douteux que Newton et Locke les eussent cautionnées.

Premier degré : Locke et Newton sont tous les deux compatriotes, ne sont pas catholiques et sont contemporains. Les prestigieux *Principia mathematica* de Newton sont de 1687, l'*Essai sur l'Entendement humain* de Locke est de seulement trois ans plus tard, de même d'ailleurs que ses fameux traités sur le *Gouvernement civil*. Il est donc logique, sinon justifié, que l'anthropologie de Locke bénéficie du prestige scientifique de Newton. Ce l'est d'autant plus si l'on prend en compte le deuxième degré.

Deuxième degré : la vision de l'homme inspirée de Locke vient s'ajuster exactement à la vision cosmique inspirée de Newton. Celui-ci incite, par ses découvertes, à lire le cosmos comme une mécanique bien réglée. Le sensationnisme hérité de Locke offre l'insertion de l'esprit humain dans cette mécanique. Selon l'heureuse expression de Gusdorf, il aboutit à conférer « un droit de cité au mécanisme dans l'espace mental », laissant espérer la mise au point « d'une exacte psychométrie »¹¹. La chose se comprend : les sensations mécaniquement diligentées par l'univers physique nourrissent dans l'être humain une mécanique interne dont procéderont machinalement les sentiments, les émotions ou les idées, etc.

Les implications n'en sont pas bénignes : le for intérieur des individus n'a nulle densité propre, n'implique aucun mystère, est en principe intégralement décomposable à l'analyse. L'homme est passif, c'est une machine, sa volonté n'existe pas, son libre arbitre est une chimère. Diderot le dit, d'Holbach, Helvétius et consorts s'échinent à le démontrer, Rousseau n'en assume pas la négation, Voltaire le martèle¹²... N'oublions pas, à cet égard,

¹⁰ Voir à cet égard E. HALÉVY, *La Formation du Radicalisme philosophique*, 3 vol. (Paris, 1901-1904), rééd. enrichie, dir. Monique Canto-Sperber, t. 3, Paris, 1995, p. 154 et 318-319.

¹¹ G. GUSDORF, *Les Sciences humaines et la Conscience occidentale*, t. 6, *L'Avènement des Sciences humaines au Siècle des Lumières*, Paris, 1973, p. 50.

¹² Voir notre *Nature humaine et Révolution française. Du Siècle des Lumières au Code Napoléon*, Bouère, DMM, 1994, trad. anglaise (P. Corcoran), Berghahn Books, New York et Oxford, 2001.

que ce dernier, en France, s'est porté à la pointe du combat pour la cause newtonienne, hissant Locke et Newton sur le même pavois. Combat couronné de succès. GUSDORF, sans doute, exagère peu lorsqu'il tient « la fascination newtonienne » pour « la marque caractéristique de l'âge des Lumières »¹³. Il n'est pas un homme d'étude, dans les Lumières françaises, qui se piquant d'approfondir sa discipline, ne nourrisse le rêve, à son écritoire, de se faire « le Newton » de sa spécialité. « La philosophie du XVIII^e siècle tient de toutes parts à l'exemple privilégié de la physique newtonienne ». Ernst Cassirer, auteur de ces mots, souligne que l'exploit de Newton est peut-être moins dans sa découverte, que « dans le *remaniement* intellectuel » par elle opéré : « Il ne s'agit plus désormais de contempler la structure du cosmos mais de la *pénétrer* », dorénavant « soumis[e] à la pensée mathématique et à sa méthode analytique »¹⁴; idéal scientifique ou scientifique de *pénétration*, s'appliquant aussi bien, grâce au sensationnisme, à « l'espace du dedans », au secret intérieur (désormais déclassé) chez les individus.

Propos décisif, Helvétius professe : « Nous sommes uniquement ce que nous font les objets qui nous environnent »¹⁵. Il dit aussi, et ça n'est pas contradictoire : « L'amour de nous-mêmes nous fait en entier ce que nous sommes »¹⁶. L'élément commun à ces deux propos ? C'est la souveraineté de la sensation, que machinalement l'animal humain préfère agréable, et cette logique sensationniste, en conséquence, érige l'égoïsme en unique ressort des comportements, – égoïsme qui, selon Helvétius, est l'équivalent, dans le monde moral, sinon un cas particulier, de l'attraction entre les corps du monde physique. Il est explicite : « Si l'Univers physique est soumis aux loix du mouvement, l'Univers moral ne l'est pas moins à celles de l'intérêt »¹⁷. Et il le répète : « Il n'y a dans l'univers moral, comme dans l'univers physique, qu'un seul principe de mouvement, et ce principe ne peut être que l'intérêt »¹⁸.

¹³ G. GUSDORF, *Les Origines de l'Herméneutique*, Paris, 1988, p. 424.

¹⁴ E. CASSIRER, *La Philosophie des Lumières* (1932), trad. de l'allemand (P. Quillet), Paris, 1966, réimpr. 1994, p. 46, m. s. o.

¹⁵ HELVÉTIUS, *De l'Esprit* (1758), Paris, 1988, p. 539.

¹⁶ HELVÉTIUS, *De l'Homme, de ses Facultés intellectuelles et de son Éducation* (1773, posthume), 2 vol., Paris, 1989, t. 1, p. 337.

¹⁷ HELVÉTIUS, *De l'Esprit*, *op. cit.*, p. 59.

¹⁸ Helvétius à l'abbé Arnaud, 15 avril 1762 : dans sa *Correspondance générale*, publ. D. Smith *et al.*, 3 vol. parus, Toronto-Buffalo-Oxford, 1981-1991, t. 3, p. 36.

Récapitulons : le psychisme humain, passivité pure ; l'égoïsme, souverain absolu en tout homme : telles sont les retombées de ce que Koyré, le grand historien de la philosophie des sciences, a cru pouvoir appeler, suggestive expression, « l'alliance impure de Newton et de Locke »¹⁹. Or il importe de bien voir que nous sommes là au cœur de l'esprit des Lumières, dont procédera l'esprit du Code Napoléon, et maintenant essayer d'expliquer en quoi ce corps de convictions est propre à déboucher sur ce qui pourrait être qualifié un *élitisme manipulateur*.

Ceux qui atteignent à la conscience d'un mécanisme universel intégrant l'homme et son esprit, par corollaire s'enorgueillissent d'être une élite. Élite elle-même manipulée, en quelque sorte, incline-t-elle certes pour une part à supposer, par des puissances qui la dépassent. Ou bien un Dieu, des dieux moqueurs, des sylphes ricanants, qui se jouent des humains. Voltaire, qui solidement adepte de Condillac, aura pourtant tendance à s'éloigner un peu de la très stricte et « helvétienne » orthodoxie sensationniste, – « Les objets extérieurs n'ont pas la puissance de former en moi des idées », écrira-t-il même à contre-courant²⁰, – Voltaire n'en croit pas moins à la totale absence de libre arbitre humain : les « lois éternelles du mouvement sont également exécutées par la main de l'homme charitable, qui secourt le pauvre, et par la main du scélérat, qui égorge son frère »²¹. Force est de constater que les auteurs les plus déterministes ne s'expriment pas différemment.

Or quant à circonscrire la source des influx qui sans relâche à tous égards nous conditionnent, Voltaire se fait de plus en plus sceptique, et convaincu, comme ses amis, de l'impuissance métaphysique de la raison²², laquelle à ses yeux se doit contenter d'exploiter l'utile de ce qu'elle saisit. « Eh ! quel est le secret principe qui ne soit pas occulte²³ ? » « Faibles automates mus par la main invisible qui nous dirige sur cette scène du monde,

¹⁹ A. KOYRÉ, « Sens et portée de la synthèse newtonienne », dans *Archives Internationales d'Histoire des Sciences*, vol. 3, 1950, p. 291-312, repris dans A. KOYRÉ, *Études newtoniennes*, Paris, 1968, [p. 25-49], p. 42. Koyré parle aussi d'un newtonianisme « curieusement mêlé à la philosophie de Locke » (p. 38).

²⁰ VOLTAIRE, rubrique « Les ignorances », dans ses *Nouveaux Mélanges* (III, 1765) ; *Cœuvres de Voltaire*, 70 vol., publ. Beuchot, t. 30, Paris, 1829, p. 314.

²¹ VOLTAIRE, *Histoire de Jenni ou l'Athée et le Sage, par Mr Sherloc...* (1775), dans ses *Romans et Contes*, Paris, 1966, réimpr. 1998, [p. 611-668], p. 657.

²² D'Alembert à Voltaire, 4 août 1770 : « non, en métaphysique, ne me paroît guère plus sage que oui ; non liquet [il y a doute] est la seule réponse raisonnable à presque tout » (Best. D 16562, t. 36, Banbury, 1975, p. 367).

²³ VOLTAIRE, rubrique « De Caton, et du suicide », dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, 3^e partie (1770) ; *Cœuvres de Voltaire*, publ. Beuchot, t. 27, Paris, 1829, p. 510.

qui de nous a pu apercevoir le fil qui nous conduit²⁴ ? » « Pauvres marionnettes de l'éternel Démiourgos », s'afflige-t-il dans l'article « Passions » de ses *Questions sur l'Encyclopédie*, lequel est à tenir pour exemplaire de sa manière et de sa pensée sur ce sujet²⁵. Bref, « nous sommes les machines de la Providence », « nous sommes de petites roues de la machine immense dont [l'Être éternel] est l'âme »²⁶, il dira également « les marionnettes de la Providence »²⁷. Parfois aussi, il incrimine, pour davantage de dérision, quant au destin de l'homme, des génies ironiques. Il aime à y revenir dans sa correspondance, écrivant par exemple à Mme du Deffand : « S'il y a dans l'empyrée des êtres qui soient dans le secret [de notre nature, de notre destin] ils doivent bien se moquer de nous »²⁸.

Ou bien d'autres forces mal identifiées, vaguement inquiétantes, dont toute une manie d'occultisme scientifique aspire plus ou moins à s'assujettir les capacités. Songeons à la vogue intense des « magnétiseurs »²⁹, et observons que les deux catégories par nous distinguées ne sont pas vraiment l'une à l'autre étanches. Bonne illustration, en 1784, sous la plume du médecin Paulet, que frappe l'importance de cet engouement dans la capitale : « On est persuadé qu'il existe dans la nature des puissances, des esprits invisibles, des sylphes, qui peuvent être à la disposition des hommes ; que la plupart des phénomènes de la nature, toutes nos actions tiennent à des ressorts cachés, à un ordre d'êtres inconnus ; (...) que la fatalité, les destinées même sont déterminées par des génies particuliers qui nous guident à notre insu, sans que nous apercevions les fils qui nous tiennent ; enfin, que nous ressemblons tous en ce bas monde à de vrais pantins (...). Ce goût pour les choses voilées (...) est devenu général dans Paris, et occupe aujourd'hui tous les gens aisés. (...) Mais le Magnétisme animal (...) est dans ce moment le joujou le plus à la mode et qui fait remuer le plus de têtes »³⁰.

²⁴ VOLTAIRE, rubrique « Âme », *ibid.* (passage non daté), *Ceuvres...*, t. 26, Paris, 1829, p. 201.

²⁵ VOLTAIRE, rubrique « Passions », *ibid.* (1774), *Ceuvres*, t. 31, Paris, 1829, [p. 367-371], p. 371.

²⁶ VOLTAIRE, *L'Ingénu. Histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel* (1767), dans ses *Romans et Contes, op. cit.*, [p. 317-381], p. 349 et 351.

²⁷ VOLTAIRE, *Les Oreilles du Comte de Chesterfield et le chapelain Goudman* (1775), *ibid.*, [p. 669-688], p. 678.

²⁸ Voltaire à Mme du Deffand, 22 février 1769 : Best. D 15483, t. 34, Banbury, 1974, p. 299. On retrouvera ce thème chez Benjamin CONSTANT, p. ex. *Journaux intimes*, Paris, 1952, réimpr. 1994, p. 143.

²⁹ Voir la notice « Mesmer » dans J. DE VIGUERIE, *Histoire et Dictionnaire du Temps des Lumières*, Paris, 1995, p. 1186.

³⁰ Cité par J. STAROBINSKI, 1789. *Les Emblèmes de la Raison*, Paris, 1979, p. 168-169.

Une interrogation assez illustrative, – elle est de 1796 : « Qu'est-ce que l'avenir ? (...) Qu'est-ce que nous ? Quelle fluide magique (*sic*) nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître ? » Ces quelques mots sont de la plume, notablement, de Bonaparte³¹.

Mais cette élite consciente, si elle ne peut ni tout savoir ni tout saisir, à commencer par les ressorts de la machine humaine, peut du moins exploiter ce qu'elle en sait et en comprend. Exploitation à deux degrés. *Premier degré* : sans complexe, elle pourra cultiver copieusement l'égoïsme, à ses yeux justifié techniquement, on l'a dit, tout en réservant le discours moral anti-égoïste au menu fretin. Bonaparte à nouveau, en 1798, venant de fréquenter les « idéologues », qui basés chez la veuve d'Helvétius, fignolent les conceptions dont nous avons parlé, Bonaparte dès lors a ces mots suggestifs : « [I] ne me reste plus qu'à devenir bien vraiment égoïste »³². Confiance éloquente. Égoïste, il l'était. Désormais, il le sera *bien vraiment*, car il est initié, on l'a convaincu que de toute façon, même sous les apparences contraires, l'égoïsme est souverain de tous comportements. Ce Bonaparte, en égoïsme, est bon élève. Il a compris qu'il peut mieux faire. Le voilà donc bien résolu à en tirer, pour son profit, certaines conséquences, que l'histoire connaît.

Et cette attitude n'est guère autre chose que la stratégie du *secret utile* qu'aurait cultivée, peut-il nous sembler, la philosophie du XVIII^e siècle. Voltaire écrivait : « [L]a vérité n'est pas faite pour tout le monde. Le gros du genre humain en est indigne »³³. Et beaucoup, de nos jours, soupçonnent peu, bizarrement, à quel point ce motif lui est cher. Il est pourtant élémentaire qu'il le lui soit. Si la doctrine légitimant les égoïsmes est *diffusée*, l'anarchie menace, il vaut donc mieux n'en jouir qu'entre privilégiés. En quoi aussi cette sagesse égoïste est bien aux antipodes de la sagesse biblique, qui en harmonie avec le principe *Bonum est diffusivum sui*, n'a pas vocation, de par son essence, à rester secrète : « Ce que j'ai appris sans arrière-pensée, je le communique sans regret, je n'entends pas cacher ses richesses. Car elle est pour les hommes un trésor inépuisable »³⁴. De Voltaire, au contraire, à nouveau : « Philosopher tant qu'il vous plaira *entre vous*. [Faites comme]

³¹ Bonaparte à Joséphine, 16 germinal an IV, 5 avril 1796 : J. MASSIN, dir., *Napoléon Bonaparte. L'Œuvre et l'Histoire* (recueil de documents), 12 vol., Paris, 1969-1971, t. 1, p. 326.

³² Bonaparte à son frère Joseph, été 1798 : *ibid.*, p. 420.

³³ Voltaire à Damilaville, 12 octobre, 1764 : Best. D 12138, t. 28, Banbury, 1973, p. 159.

³⁴ *Sag.*, 6, 13-14 (trad. E. Osty).

des amateurs qui se donnent un concert d'une musique savante et raffinée ; mais gardez vous d'exécuter ce concert devant le vulgaire ignorant et brutal ; il pourrait vous casser vos instruments sur vos têtes »³⁵. Et puis ceci encore, éminemment illustratif de ses sentiments les plus ordinaires : « Distingue toujours les honnêtes gens qui pensent, de la populace qui n'est pas faite pour penser. – Si l'usage t'oblige à faire une cérémonie ridicule en faveur de cette canaille, et si en chemin tu rencontres quelques gens d'esprit, avertis-les par un signe de tête, par un coup d'œil, que tu penses comme eux, mais qu'il ne faut pas rire »³⁶.

La formule a couru au sujet d'Helvétius, après son premier livre, qu'il avait révélé « le secret des honnêtes gens », il faut entendre ici : de l'élite éclairée³⁷. Mais s'il l'a révélé, il ne l'a pas positivement vulgarisé. A prospéré, dans l'élite cultivée des Lumières, et Mme de Staël le confirmera, ce qu'elle appelle, précisément, « la doctrine cachée de l'égoïsme »³⁸. Jeune fille, Mme Roland, quoique réprobatrice, avait lu Helvétius, jugeant « qu'il était bon de se nourrir de cet auteur pour fréquenter *sans être dupe* ce qu'on appelle le monde »³⁹. À cette doctrine secrète, allusions chez Voltaire, allusions chez Diderot, qui dit souhaiter idéalement que son « enfant » se fasse, pour traverser aux moindres frais la vie sociale telle qu'elle existe, « une sorte de philosophie secrète qui ne le compromettra pas »⁴⁰ ; allusions aussi, légèrement plus tardives, chez le premier Chateaubriand⁴¹. Et chez Rousseau, observe-t-on, dénonciation confirmative : il s'agit du Rousseau vieillissant, qui fut l'intime des philosophes, puis s'est fâché, et par diverses fois s'en

³⁵ VOLTAIRE, rubrique « Religion » de ses *Questions sur l'Encyclopédie*, 8^e partie (1771), dans *Œuvres de Voltaire*, publ. Beuchot, t. 32, Paris, 1829, p. 94.

³⁶ VOLTAIRE, rubrique « Blé ou bled », dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, 3^e partie (1770), *ibid.*, t. 29, Paris, 1829, p. 397.

³⁷ Allusions, dans les correspondances du temps, lors de la parution (posthume) de son *De l'Homme en 1773 : Correspondance générale d'Helvétius*, *op. cit.*, t. 3, p. 457-466, *passim*. Voir aussi V. COUSIN, *Cours de Philosophie. Introduction à l'Histoire de la Philosophie* (1828), Paris, 1991, p. 85.

³⁸ Mme DE STAËL, *Considérations sur la Révolution française* (écr. 1812 et s., publ. 1818), Paris, 1983, p. 388.

³⁹ Mme ROLAND, *Mémoires* (écr. 1793), Paris, 1966, p. 256.

⁴⁰ DIDEROT, *Mémoires pour Catherine II*, Première Addition sur la Tolérance (écr. 1773-1774), Paris, 1966, p. 110. L'idéal eût été que l'enfant pût avoir, en guise de « catéchisme », le traité *De la Nature humaine* de Hobbes (*sic*), que d'Holbach venait de traduire. Tout cela demeure assez peu su.

⁴¹ CHATEAUBRIAND, *Essai historique, politique et moral sur les Révolutions anciennes et modernes considérées dans leurs rapports avec la Révolution française* (1797), Paris, 1978, p. 128 et 268 (« les gens de bien nous accuseront de principes dangereux, par ce que nous aurons été les chercher jusqu'au fond de leur âme, où ils se voyaient en sûreté, et que nous saurons exposer à la vue toute la petite machine de leur cœur »).

prend à leur pratique de la « doctrine secrète », ou « doctrine intérieure »⁴², fustigeant de diverses formules leur « morale secrète et cruelle doctrine intérieure de tous leurs initiés »⁴³. Camille Jordan affirmera, sous le Directoire, que la ruine du serment, sous la Révolution, a « révélé à tous le secret de l'ancienne corruption de nos mœurs »⁴⁴.

Deuxième degré d'exploitation de leur connaissance du psychisme humain, dans l'intention des philosophes : la mettre à profit pour s'ériger eux-mêmes en *manipulateurs* dans la grande mécanique générale ; en manipulateurs ou bien en conseillers en manipulation. Écoutons, par exemple, Helvétius : « Pour diriger les mouvements de la poupée humaine, il faudrait connaître les fils qui la meuvent (...). L'habileté de l'écuyer consiste à savoir tout ce qu'il peut faire exécuter à l'animal qu'il dresse et l'habileté du Ministre à connaître tout ce qu'il peut faire exécuter aux peuples qu'il gouverne. – La science de l'homme fait partie de la science du gouvernement (...). – Que les philosophes pénètrent donc de plus en plus dans l'abyme du cœur humain : qu'ils y cherchent tous les principes de son mouvement, et que le Ministre profitant de leurs découvertes, en fasse selon les temps, les lieux et les circonstances, une heureuse application »⁴⁵.

Ici, deux questions surviennent : qu'est-ce qui peut bien, si l'on y songe, légitimer cette entreprise exorbitante, et quels sont réellement ses moyens ? Ce qui légitime ? C'est la simple conscience d'une supériorité, qui pousse les philosophes, dans une certaine mesure – le mot est-il trop fort ? – à s'auto-déifier. Newton, en vrai savant, était resté modeste. Mais ses admirateurs vont en faire un surhomme, peu différent d'un dieu, « un être surhumain qui, une fois pour toutes, avait résolu l'énigme de l'Univers »⁴⁶. Chateaubriand dira bellement que « l'immortel Newton (...) vola pour ainsi dire à Dieu le secret de la nature »⁴⁷. Et en effet, en démontrant une relation mathématique – insoupçonnée du sens commun – entre le cours

⁴² Voir note sur *Rousseau juge de Jean-Jacques. Premier Dialogue*, publ. R. Osmond, dans ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, t. 1, Paris, 1959, réimpr. 1991, p. 1498-1499. Cf. *Les Confessions*, Livre IX (écr. 1769-1770), *ibid.*, p. 468.

⁴³ ROUSSEAU, *Les Rêveries du Promeneur solitaire*, 3^e Promenade (c. 1775), *ibid.*, p. 1022. De même, dans son *Premier Dialogue* (écr. 1772-1773) : « Nos philosophes ont bien ce qu'ils appellent leur doctrine intérieure, mais ils ne l'enseignent au public qu'en se cachant (*sic*) et à leurs amis qu'en secret » (*ibid.*, p. 695 ; variante – préférable ? – : « mais ils ne la prêchent qu'en secret, à leurs amis, et avec les plus grandes précautions » (*ibid.*, p. 1636).

⁴⁴ Au Conseil des Cinq-Cents, 29 prairial an V, 17 juin 1797 : *Moniteur*, n° 275, 5 messidor, 23 juin, p. 1098, col. 1.

⁴⁵ HELVÉTIUS, *De l'Homme* (publ. 1773), *op. cit.*, t. 1, p. 45 et 46.

⁴⁶ A. KOYRÉ, « Sens et portée de la synthèse newtonienne », art. cit., dans ses *Études newtoniennes*, *op. cit.*, p. 38.

⁴⁷ CHATEAUBRIAND, *Essai sur les Révolutions* (1797), *op. cit.*, p. 358.

des astres, la chute d'une pomme, le va-et-vient des océans, le savant britannique n'a-t-il pas au fond, d'une certaine manière, révélé « des choses cachées depuis le commencement du monde » ? expression de la Sainte Écriture annonçant la mission du Messie⁴⁸.

Or Newton « déifié », ou « surhumanisé », ceux qui du même coup ont donné la preuve qu'ils savent l'apprécier prennent le même ascenseur, donc se sous-déifient ou se surhumanisent⁴⁹. Et cela, d'autant mieux que Locke est du voyage, qui leur donnant, croient-ils, la clé du cœur humain, leur confère à l'égard de tous les autres hommes un attribut spécifiquement d'ordre divin : « voir dans le secret » des individus, « sonder les reins et les cœurs » (autres formules évangéliques), et sachant y lire, les téléguider, – « diriger les mouvements de la poupée humaine » (formule « helvétienne »). A contrario, en quelque sorte, ils vérifient, pourrait-on dire, la profonde relation établie par Boutang dans son *Ontologie du Secret*, entre humilité et respect du secret de l'être⁵⁰.

Actionner la « poupée humaine » ... Par quels moyens ? Eh bien d'abord, spontanément, par ceux qu'indique, tout simplement, la théorie des sensations. Puisqu'il paraît admis que « nous sommes uniquement ce que nous font les *objets qui nous environnent* », sachons donc agir sur l'environnement, autrement dit pré-calculons judicieusement les sensations du populaire, et en secret nous contrôlerons les sentiments, les volontés et les actions. Helvétius à nouveau : « Un homme est *environné d'une infinité d'objets* ; il est nécessairement environné d'une infinité de sensations : il porte donc une infinité de jugemens, mais il les porte à son insu »⁵¹. Voilà décrite la mécanique sensationniste, dûment inconsciente chez le tout-venant, dans laquelle le candidat-manipulateur doit savoir s'insinuer pour en jouer.

Rousseau – qui l'eût cru ? – est à cet égard le plus décidé. Selon sa conception, l'emprise du pédagogue sur l'intériorité doit être sans limite, et c'est pourquoi Jean-Jacques attire son attention : « Le pauvre enfant (...) n'est-il pas à votre merci ? Ne disposez-vous pas, par rapport à lui, de *tout*

⁴⁸ Mt., 13, 35.

⁴⁹ Nous revenons longuement sur ce thème et sur d'autres dans un ouvrage en préparation : *L'Homme des Droits de l'Homme. Scientisme et Anthropologie de Newton et Locke à Napoléon*.

⁵⁰ P. BOUTANG, *Ontologie du Secret*, Paris, 1973, p. 439, où il est parlé « des entreprises de l'orgueil contre le secret de l'être (...) ». L'humilité est la vertu foncièrement liée au secret, et au secret de l'être ».

⁵¹ HELVÉTIUS, *De l'Homme* (1773), *op. cit.*, t. 1, p. 167.

ce qui l'environne ? N'êtes-vous pas le maître de l'affecter comme il vous plaît ? (...) tout n'est-il pas dans vos mains sans qu'il le sache », etc⁵². Or Rousseau politique et Rousseau pédagogue – la chose est trop peu sue – ne se dissocient guère. Le *Contrat Social*, a-t-il même confié (mais non divulgué), n'est à ses propres yeux qu'« une espèce d'appendice » à *Émile*⁵³. Il n'est donc pas fortuit que Rousseau politique, à diverses reprises et sans trop d'équivoque, se laisse aller à esquisser quelques linéaments d'un objectif pour lui majeur : le plus complet téléguidage du citoyen à son insu, le contrôle total, donc (candidement) totalitaire, de sa volonté⁵⁴, laquelle volonté, suprême artifice, – nous y reviendrons – doit garder simplement l'*illusion* d'être libre : il y faut, comme toujours, du secret. Retravailler à sa manière « les cœurs des citoyens », explique le Rousseau du *Contrat Social*, c'est la tâche essentielle, celle « dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paroît se borner à des réglemens particuliers (...) »⁵⁵.

Beaucoup d'utopie bien intentionnée, la chose est patente, dans cet idéal de confiscation du for intérieur de l'individu. Confiscation envisagée à dessein de – troubles expressions du *Contrat Social* – « le force[r] d'être libre », dans l'intention, peut-il sembler, qu'au bout du compte « les peuples (...) obéissent avec liberté et port[ent] docilement le joug de la félicité publique »⁵⁶. Beaucoup d'utopie, et notamment quant à l'usage du procédé sensationniste. Doter intégralement les intériorités de sensations pré-calculées, c'est simple à dire. Mais c'est du rêve, à leur époque (aujourd'hui moins). Aussi la pulsion manipulatrice, au temps des Lumières, va-t-elle recourir à d'autres méthodes, plus élémentaires, mais très efficaces dans l'immédiat même, et en d'autres temps.

⁵² ROUSSEAU, *Emile ou de l'Éducation* (1762), Paris, 1966, p. 150.

⁵³ Rousseau à N. Duchesne, 23 mai 1762 : *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, publ. R. A. Leigh, t. 10, Genève-Madison, 1969, p. 282. Les contemporains, déjà, ne s'en doutaient guère. En 1795, à propos d'un concours de sculpture, le « jury des arts » en est venu à estimer « que le programme donné pour représenter J.-J. Rousseau, comme auteur du contrat social et comme auteur d'Émile, imposait à l'art une tâche trop difficile à remplir, par la cumulation de deux caractères qui détruisent l'unité (...) » (extrait du Procès-Verbal de la séance du Jury des Arts, 27 Pluviôse an III, 15 février 1795 ; publié par R. A. Leigh, *ibid.*, t. 49, Oxford, 1989, p. 328), contre quoi frontalement, comme on voit, vient s'inscrire en faux la confiance de Jean-Jacques, précisant du *Contrat* et d'*Émile* que « les deux ensemble font un tout complet ».

⁵⁴ Voir ROUSSEAU, *Discours sur l'Économie politique* (1755), dans ses *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, 1964, réimpr. 1979, p. 250 et 251 ; *Considérations sur le Gouvernement de Pologne et sur sa Réformation projetée* (éc. 1770-1771), *ibid.*, p. 955. Texte très fort aussi, quant à l'objectif (« changer, pour ainsi dire, la nature humaine », « altérer la constitution de l'homme »), mais plus qu'évasif quant à la méthode, dans le *Contrat Social*, ou *Principes du Droit politique* (1762), *ibid.*, p. 381.

⁵⁵ ROUSSEAU, *Contrat Social*, p. 394.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 364 et 383.

Quelles méthodes ? La *secrète alliance*, un thème cher à Voltaire, il y revient souvent dans sa correspondance. À d'Alembert, par exemple, il écrit : « Que les philosophes véritables fassent une confrairie comme les francs massons, qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent (...). Cette académie secrète vaudrait mieux que l'académie d'Athènes (...) »⁵⁷. Et à l'abbé Morellet : « [C]ombattons sous le même étendard sans tambour et sans trompette, encouragez vos alliés, et que les traités soient secrets »⁵⁸. La *diffusion d'ouvrages* sous anonymat, ou pseudonymie, ou bien clandestine⁵⁹. L'*action psychologique* par de fracassantes campagnes d'opinion, pouvant donner lieu occasionnellement à double discours. L'affaire Calas, à cet égard, laisse à penser. Très peu auparavant, dans une affaire « pourtant aussi horrible », celle du protestant Rochette, finalement pendu pour activités culturelles, – *répression non désapprouvée par Rousseau*⁶⁰ – Voltaire, sollicité, a réagi avec la dernière des désinvoltures : « Rosalie m'intéresse davantage si elle est bonne actrice »⁶¹. « Qu'on pend le prédicant Rochette ou qu'on lui donne une abbaye, cela est fort indifférent pour la prospérité du royaume des Francs »⁶². Et puis bientôt, recommandant la veuve Calas à d'Alembert, Voltaire s'empresse de le prévenir : « C'est une huguenote imbécile »⁶³. Sa plume humanitaire tracera aussi ces mots : « Les frères Calas commencent

⁵⁷ Voltaire à d'Alembert, 20 avril 1761, dans *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, publ. R. A. Leigh, t. 8, Genève-Madison, 41, 1969, p. 305-306. Nous n'avons pu accéder au tome correspondant de l'édition Besterman des lettres de Voltaire.

⁵⁸ Voltaire à Morellet, 26 novembre 1766 : Best. D 13693, t. 31, Banbury, 1974, p. 105.

⁵⁹ R. DARTON, *The Corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*, New-York-London, 1995 ; O. BLOCH, dir., *Le Matérialisme du XVIII^e siècle et la Littérature clandestine*, Actes de la Table ronde de juin 1980 (Sorbonne), Paris, 1982. Nous regrettons de n'avoir pu, faute de temps, intégrer à la présente étude la question de la censure d'Ancien Régime, concrètement certes limitée, mais d'acuité potentiellement indéfinie. Elle a évidemment sa part dans une « problématique du secret ».

⁶⁰ Rousseau à Jean Ribote, qui le sollicitait en faveur de Rochette, 24 octobre 1761 : *Correspondance complète*..., publ. R. A. Leigh, t. 9, Genève-Madison, 1969, p. 200-201 : ce texte sophistique (« qui veut être chrétien doit apprendre à souffrir, et tout homme doit avoir une conduite conséquente à sa doctrine » (*sic*) ... « je me suis fait une loi de m'en tenir toujours aux vérités générales »... etc.) est un morceau, est un joyau d'anthologie.

⁶¹ Voltaire au duc de Richelieu (concerné comme gouverneur du Languedoc), 25 octobre 1761 : Best. D 10095, t. 24, Banbury, 1972, p. 56. Rosalie est le nom d'actrice d'une débutante, Marguerite Blandin.

⁶² Du même au même, 27 novembre 1761 : Best. D 10178, *ibid.*, p. 146, où il ajoute : « Mais j'estime qu'il faut que le parlement le condamne à être pendu, et que le Roy lui fasse grâce. Cette humanité le fera aimer de plus en plus. Et si c'est vous monseigneur qui obtenez cette grâce du roy, vous serez l'idole de ces faquins de huguenots. *Il est toujours bon d'avoir pour soy tout un party* ». Cette notation, sous la plume du voisin de Genève, à peu de mois de son engagement dans l'affaire Calas, donne à réfléchir. « Faquins », selon Littré, implique un « mélange de ridicule et de bassesse ».

⁶³ Voltaire à d'Alembert, 28 novembre 1762 : Best. D 10810, t. 25, Banbury, 1973, p. 317 : « C'est une huguenotte imbécile, mais son mari a été la victime des pénitents blancs ».

à faire une petite fortune dans ce païs cy ; malheur est bon à quelque chose »⁶⁴. Et puis surtout, quelques années après l'affaire, en aparté, il dit ceci, que nul depuis, apparemment, n'a eu le cœur de répéter : « J'ai toujours été convaincu qu'il y avait dans l'affaire des Calas de quoi excuser les juges », l'adjectif « imbéciles » honorant de nouveau « les Calas »⁶⁵. Dont acte : il l'avait toujours cru. Mais talentueusement il s'est fabriqué une réputation sur l'idée contraire. C'est pourquoi, nous faisant violence, nous osons parler de « double discours ».

Méthode ultime : le *noyautage* de secteurs influents dans la société. Rousseau, qui s'en est pu imaginer gravement victime, évoque à cet égard une « confédération secrète » entre les philosophes, voire leurs « secrettes intrigues », il les accuse de se vouloir « les arbitres de la société », il les voit « dirigeant sourdement toutes les forces publiques », et considère que par les trames et manigances des philosophes, « le public est asservi sans qu'il s'en doute », et qu'il « ne suit plus que les impressions que lui donnent ses guides »⁶⁶. On connaît sa phobie du complot : elle va croissant dans les années où il rédige ces phrases. Mais le plus probable est qu'il amplifie, en s'en croyant la cible unique, une stratégie réelle, moins cohérente et moins globale qu'il ne le dit, mais avancée, dont il avait eu vent chez certains philosophes qu'il avait fréquentés.

Au reste, on notera que Marat, le futur révolutionnaire, tient sur ce thème exactement les mêmes propos que Rousseau, et peu d'années plus tard. Il parle des « apôtres de la philosophie moderne » comme d'une « redoutable confédération » qu'ils pourraient former, dûment « invisible », et grâce à laquelle « ils peuvent, sans être connus, remplir tous les ordres de la société : compagnies savantes, universités, tribunaux, conseils des princes ». Il dit qu'ils « cherchent à remplir de leurs suppôts toutes les places instituées pour l'instruction publique », et que le jour venu il pourrait bien se faire problématique de « les empêcher d'agiter les gouvernements, de bouleverser les États ». Oui, ces lignes sont de Marat (on ne le devinerait guère) et datent de 1783⁶⁷. Au demeurant, Paul Vernière a

⁶⁴ Voltaire à Jean Ribote, 1^{er} juin 1764 : Best. D 11902, t. 27, Banbury, 1973, p. 402.

⁶⁵ Voltaire à Pierre Firmin de la Croix (avocat de Sirven), 4 novembre 1769 : Best. D 15870, t. 35, Banbury, 1974, p. 210.

⁶⁶ ROUSSEAU, *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues* (écr. 1772-1776), dans ses *Œuvres complètes*, t. 1, *op. cit.*, p. 841 (l'ultime expression), 889 (la première) et 965 (les autres).

⁶⁷ Marat à Roume de Saint-Laurent, 20 novembre 1783, dans la *Correspondance de Marat*, publ. Ch. Vellay, Paris, 1908, p. 38.

montré remarquablement, dans les *Mélanges René Pomeau*, comment d'Alembert, durant ces années, de connivence avec Voltaire, a consommé le noyautage idéologique de l'Académie française, et Vernière emploie même, quant à cette entreprise, les expressions peu anodines de « despotisme électoral » et « *terrorisme intellectuel* »⁶⁸. Bref, ce siècle est un siècle intellectuellement manipulateur, qui a pour sommet, au plan littéraire, – ce n'est pas fortuit, – *Les Liaisons dangereuses* (1782), où l'auteur, Choderlos de Laclos, orfèvre en beau langage et en art de l'intrigue, a su pousser jusqu'à l'extrême une thématique, parfois insoutenable de virtuosité, du plus subtil téléguidage de tous sentiments et comportements.

II

La Révolution est fille de son siècle : la manipulation lui est congénitale. Tout cela, certes, est complexe et n'est pas linéaire. La pulsion initiale, celle de 1789, intègre une illusion de transparence facile des intériorités, une illusion assez banale dans les parages de l'utopie : « On peut dire que la *visibilité de l'esprit* est le sens ultime de tout ce que présente la Cité idéale »⁶⁹. Cet idéal de transparence n'est sans doute pas, en l'occurrence, sans relation, au moins accessoirement, peut-être davantage, avec certain rejet, nous dirions aujourd'hui : d'une « culture de secret », le secret globalement avéré des processus décisionnels d'Ancien Régime. Les défaillances crépusculaires de ce secret indiquent d'ailleurs, à leur manière, l'approche de la Révolution. Dans cette perspective, Necker rendant public son *Compte rendu au Roi*, en 1781, accomplit déjà, au moins objectivement, un acte d'essence révolutionnaire⁷⁰. Dans les mêmes temps, Louis-Sébastien Mercier croit pouvoir constater, en matière de vulgarisation intellectuelle : « Toute assemblée publique est trop contraire à l'esprit du gouvernement français pour qu'elle ait lieu »⁷¹ ; une notation qui vaut surtout ici par la prise de conscience politique qu'elle implique.

⁶⁸ P. VERNIÈRE, « Naissance et statut de l'intelligentsia en France », dans *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, éd. Chr. Mervaud et S. Menant, 2 vol., Oxford, 1987, t. 2, [p. 933-941], p. 939 (m. s. o.).

⁶⁹ R. MUCCHIELLI, *Le Mythe de la Cité idéale*, Paris, 1960, (p. 178-183), p. 183, m. s. o.

⁷⁰ R. RÉMOND, *La Vie politique en France depuis 1789*, t. 1, 1789-1848, Paris, 1965, p. 31-32.

⁷¹ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris* (1783), publ. J.-Cl. Bonnet, 2 vol., Paris, 1994, t. 1, p. 1470.

Car ce que Mercier souligne ainsi de toute « assemblée publique » vaut évidemment, a fortiori, pour toute assemblée de fibre politique. Mais désormais la pression croît. On le voit bien lors de l'assemblée des notables de 1787 : la réticence du pouvoir monarchique à assumer la publicité du débat politique n'a d'approchante que la gaucherie un peu risible avec laquelle il s'emploie à l'é luder. Le jour de l'ouverture, « M. le garde des sceaux [Miromesnil] [a] dit que si quelqu'un vouloit parler, il le permettait, mais si bas qu'on ne l'a pas entendu »⁷². (À l'orée des états généraux, son successeur, de Barentin, saura ne se faire guère plus audible.)⁷³ Le lendemain, Monsieur, le futur Louis XVIII, « a fait un petit discours très bien tourné (...) pour recommander aux membres de l'assemblée » – formule émouvante – « non pas le secret positivement, mais de la discrétion »⁷⁴. Bref, l'hostilité à la part d'arbitraire du régime monarchique se veut hostilité à son goût du secret, au « secret ridiculement mystérieux de ses opérations »⁷⁵. On en trouvera des traces encore dans les *Travaux préparatoires du Code civil*⁷⁶. « La loi, dira même Portalis, n'arrivait à la connaissance du citoyen que comme l'éclair qui sort du nuage »⁷⁷. *A fortiori* en fut-il question sous la Constituante. Juin 1790, Dupont de Nemours : « Le tems de la politique mystérieuse est passé ; celui de la politique franche, (...) qui ne cache aucun motif de ses déterminations, (...) ce tems heureux est enfin venu »⁷⁸. André Chénier, deux mois plus tard : « [B]ientôt les principes du bonheur public ne seront plus une espèce de doctrine secrète entre les

⁷² Comte DE BRIENNE, *Journal du Bureau de Monsieur*, à la date du 22 février 1787, dans Cte DE BRIENNE et E. C. LOMÉNIÉ DE BRIENNE, *Journal de l'Assemblée des Notables de 1787*, publ. P. Chevallier, Paris, 1960, p. 23.

⁷³ *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. 8, Paris, 1875, p. 5, col. 1, 5 mai 1789 : « La faiblesse de l'organe de M. de Barentin avait empêché d'entendre une partie de son discours ».

⁷⁴ Comte DE BRIENNE, *loc. cit.*, 23 février 1787, p. 24.

⁷⁵ Cette expression, de 1788, vise « l'ancienne administration provinciale » : A. LOTTIN *et al.*, éd., *Boulonnais, Noble et Révolutionnaire. Le Journal de Gabriel Abot de Bazinthen (1779-1798)*, Arras, 1995, p. 158.

⁷⁶ Dans le débat sur la publication des lois, *passim*, p. ex. *Archives parlementaires*, 2^e série, t. 3, Paris, 1864, p. 122, col. 1, Lahary, au Tribunal, 21 frimaire an X, 12 décembre 1801 (la loi n'est plus, « comme autrefois, secrètement proposée, secrètement émise, secrètement adressée aux autorités » etc.)

⁷⁷ *Archives parlementaires*, 2^e série, t. 4, Paris, 1864, p. 13, col. 1, Portalis, au Corps législatif, 4 ventôse an XI, 23 février 1803 : « La loi était autrefois un mystère jusqu'à sa formation. Elle était préparée dans les conseils secrets du prince. Lors de la vérification qui en était faite par les cours, la discussion n'en était pas publique ; tout était dérobé constamment à la curiosité des citoyens. (...) Aujourd'hui il en est autrement. Toutes les discussions et toutes les délibérations se font avec solennité et en présence du public. Le législateur ne se cache jamais derrière un voile. On connaît ses pensées avant même qu'elles soient réduites en commandement. Il prononce publiquement ».

⁷⁸ DUPONT DE NEMOURS, « Considérations sur la position politique de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne », dans *Journal de la Société de 1789*, n° IV, 26 juin 1790, [p. 5-32], p. 6.

sages »⁷⁹ ; ce qui utilement est propre à rappeler que le secret d'Ancien Régime et le secret des philosophes, qui pour une part, on nous l'a dit, le noyautaient, n'étaient pas démunis d'accointances. Au reste, et sans aller chercher si loin, il est établi que le personnel gouvernemental de la monarchie était largement gagné aux Lumières.

Du moins l'existence de quelque mystère gouvernemental, sous l'absolutisme, était-elle *notoire*. Bien plus opaque, à l'évidence, est le secret, quand on ignore son existence. Tel est le cas, par hypothèse, du secret manipulateur. Or on peut dire que tous les épisodes révolutionnaires d'ampleur collective (il n'en est guère d'autres) mettent en jeu des techniques de manipulation, d'assemblées ou de masses. Quelles techniques ? La panoplie, depuis, en est devenue banale : noyautage, bien sûr, mots d'ordre irrationnels drainant les énergies de l'affectivité, intimidation par la force physique ou la violence mentale, étiquetages mensongers, abusivement dépréciatifs, slogans calculés pour décérébrer, amalgames assassins, contrôle des tribunes et télécommande des applaudissements, paralysie des opposants artificiellement culpabilisés, unanimité formelle de décisions inopinées, etc.

Les témoignages, à cet égard, sont univoques et suggestifs ; nous parlons là des témoignages d'hommes non suspects d'hostilité au processus révolutionnaire, et même de manipulateurs eux-mêmes. Nous permettant de renvoyer, pour un corpus d'illustrations plus étoffé, à une étude encore récente⁸⁰, nous en proposons un unique exemple : celui de Camille Desmoulins, qui compte parmi les artisans du 14 juillet. Deux années plus tard, il récapitule, pour les Jacobins. L'entendre est instructif : « Nous avons pu chercher à persuader au peuple qu'il avait voulu être libre, et pour lui faire chérir la liberté comme son ouvrage, et parce que, pour une nation, se persuader à elle-même qu'elle avait voulu la liberté, c'était commencer à vouloir. Mais (...) en présence des médecins [= les Jacobins, dont de nombreux membres de la Législative], ce n'est pas le moment de parler comme en présence du malade [= le peuple] (...) »⁸¹. Secret « médical », et

⁷⁹ A. CHÉNIER, « Art Social. Avis au Peuple François sur ses véritables ennemis » (daté du 24 août 1790), dans *Journal de la Société de 1789*, n° XIII, 28 août 1790, [p. 1-52], p. 37.

⁸⁰ X. MARTIN, « Pulsions décisionnelles dans les assemblées révolutionnaires », dans *Décisions et Gestion, Septièmes Rencontres de l'E.S.U.G.* (Toulouse, novembre 1998), Toulouse, 1999, p. 89-96, spécialement la seconde section. Repris dans *Catholica*, n° 68, Été 1999, p. 74-84.

⁸¹ F.-A. AULARD, éd., *La Société des Jacobins. Recueil de Documents pour l'Histoire du Club des Jacobins de Paris*, 6 vol., t. 3, Paris, 1892, p. 200-201.

double discours. Que dit Desmoulins, dans le dos du malade ? « Oui, Messieurs, pour ceux qui, ainsi que moi, ont consacré, depuis trois ans, toutes leurs pensées à la Révolution, qui ont suivi celle qui s'est faite aux lieux où elle s'est faite, ce n'est point un paradoxe que le peuple ne la demandait point, qu'il n'est point allé au-devant de la liberté, mais qu'on l'y a conduit. L'après-dîner du 12 juillet, et mieux encore toute la nuit suivante, j'ai été à la source de l'insurrection, et je l'ai bien observée (...) »⁸². « Ce n'est point faire de notre Révolution une révolution à part (...) que de dire que ce n'est point le peuple qui l'a voulue, qui l'a faite. Partout c'est le petit nombre, deux ou trois citoyens, qui ont fait les révolutions »⁸³. À quoi nous n'ajouterons qu'un témoignage confirmatif. Apologiste de Voltaire et récent éditeur de ses œuvres complètes, Nicolas Ruault observe effectivement dans la rue parisienne, le 3 septembre 1789 : « Il faut être témoin de tout ce qui se fait et de tout ce qui se dit ici, parmi le petit peuple, pour savoir combien il est facile de le mettre en mouvement avec des paroles qu'il n'entend point ou qu'il entend à sa manière, et de le porter aux plus cruelles, aux plus criminelles actions »⁸⁴.

Ces procédés, très efficaces sur le terrain, demeurent pourtant relativement superficiels : et notamment, ils n'embrayent pas sur l'essentiel, qui conditionne une inscription du processus dans la durée : le contrôle du secret de l'intériorité, lequel suppose tout un labeur, tout un labour en profondeur. Travail, évidemment, sur l'esprit des enfants, plus neuf, plus malléable, et enjeu décisif pour l'avenir. Mais travail aussi, en priorité, sur l'esprit des adultes, des hommes faits, donc mal faits, car non fabriqués par l'éducation révolutionnaire, et que sans plus attendre il faut *rééduquer*. Dans cette vision, éducation et propagande sont confondues, c'est la même logique, les mêmes procédés. Fin 1792, le conventionnel Rabaut Saint-Étienne, se donnant pour tâche de théoriser ce qu'expressément il a qualifié « l'éducation nationale », Rabaut explique, sans équivoque : « Toute sa doctrine consiste (...) à s'emparer de l'homme dès le berceau, et même avant sa naissance (...). Elle s'empare de tout l'homme *sans le quitter jamais*, en sorte que l'éducation nationale n'est pas une institution pour l'enfance, mais pour la vie tout entière »⁸⁵.

⁸² *Ibid.*, p. 201.

⁸³ *Ibid.*, p. 202.

⁸⁴ N. RUAULT, *Gazette d'un Parisien sous la Révolution. Lettres à son frère. 1783-1796*, publ. A. Vassal et Chr. Rimbaud, Paris, 1976, p. 167.

⁸⁵ À la Convention, 21 décembre 1792 : *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. 55, Paris, 1899, p. 346, col. 2.

Les moyens ? Revoilà, sans surprise, ceux qu'indique assez le sensationnisme : cribler l'esprit des citoyens de sensations pré-calculées pour uniformiser les intériorités, pour « communiquer » instantanément – c'est Rabaut qui parle – « à tous les Français à la fois, des impressions uniformes et communes, dont l'effet soit de les rendre tous ensemble dignes de la Révolution (...) ». Et il enfonce le clou (et l'on croirait qu'il songe à la télévision) : « Au même jour, au même instant, chez tous les citoyens, dans tous les âges et dans tous les lieux, tous recev[r]aient les mêmes impressions par les sens, par l'imagination, (...) par tout ce que l'homme a de facultés (...) »⁸⁶. (Et l'on pense à Voltaire, pour qui, dit-il, il est « des choses qu'il faut raver dans la tête des hommes à coups redoublés »)⁸⁷. Revenons à Helvétius : « Nous sommes uniquement ce que nous font les *objets qui nous environnent* » ; ce à quoi aspire Rabaut Saint-Étienne en est visiblement la pure application.

Un an plus tôt, Étienne Dumont, de l'entourage de Mirabeau (puis de Bentham), à l'Assemblée législative : « Messieurs, si l'on trouvait les moyens de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer *tout ce qui les environne*, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions, de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne peut échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique et très utile que les gouvernements pourraient appliquer à différents objets de la plus haute importance. L'éducation, par exemple, n'est que le résultat de toutes les circonstances auxquelles un enfant est exposé. Veiller à l'éducation d'un homme, c'est veiller à toutes ses actions ; c'est le placer dans une position où l'on puisse influencer sur lui comme on le veut, par le choix des *objets dont on l'entoure* et les idées qu'on lui fait naître »⁸⁸. (Ce Dumont a fait partie de l'équipe restreinte qui a *rédigé* la Déclaration des droits de l'homme et du

⁸⁶ *Ibid.*, p. 346, col. 1. Il s'exprime au passé, visant les liturgies civiques de la cité antique selon l'idée qu'il s'en peut faire, mais c'est bien, à ses yeux, l'idéal à atteindre.

⁸⁷ Voltaire aux époux d'Argental, 12 mai 1766 : Best. D 13294, t. 30, Banbury, 1973, p. 218.

⁸⁸ Assemblée législative, 13 décembre 1791 : *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. 36, Paris, 1891, p. 61, col. 1 et 2. Il s'agit en fait d'une brochure imprimée dédiée à l'Assemblée sous le nom de Bentham, qui lui présente et lui résume (mais amplement) son *Panopticon*. Mais ce condensé, en réalité, est d'Étienne Dumont, il parle de Bentham à la troisième personne, et ce que nous en citons, quoique d'atmosphère tout à fait « benthamienne », ne se retrouve pas si expressément dans l'œuvre intégrale. Voir J. BENTHAM, *Le Panoptique*, précédé de *L'Œil du Pouvoir* (entretien avec M. Foucault) et postfacé par M. Perrot, Paris, 1977 (incluant un fac-similé de la brochure dont nous parlons).

citoyen⁸⁹). Rousseau pédagogue (passage décisif, déjà évoqué) n'interroge-t-il pas : « Le pauvre enfant qui ne sait rien, qui ne peut rien, qui ne connaît rien, n'est-il pas à votre merci ? Ne disposez-vous pas, par rapport à lui, de *tout ce qui l'environne* ? N'êtes-vous pas le maître de l'affecter comme il vous plaît ? »⁹⁰.

Entreprise titanesque, au niveau national. Très concrètement, elle se réduit à la velléité d'un enrôlement des citoyens dans un maximum d'exercices publics, dont surtout la technique, effectivement utilisée, mais à l'usage évidemment insuffisante, de la fête nationale à répétition⁹¹. Le résultat déçoit : les intériorités ironisent et résistent. Les Jacobins, spéléologues du cœur humain, y décèlent des « replis tortueux » qui les exaspèrent. À leurs yeux, « le for intérieur lui-même est criminel », forte et juste expression de Mona Ozouf⁹², qui parle aussi de prétention de « s'emparer des moindres pensées », de « guerre contre l'intériorité »⁹³. À cela, croyons-nous, doit être rattachée une double tendance, très caractéristique, de la Révolution : un abus du recours au *serment politique* et l'hostilité au *scrutin secret*, déjà nette chez Mably⁹⁴, qui ont à l'évidence pour intention commune de faire sourdre à tout prix de l'intériorité, de déloger de son asile le secret de la pensée.

Serment forcé, scrutin public : violence mentale... Insuffisante... D'où l'acharnement physique, dont on pourrait longuement parler⁹⁵. D'où aussi le recours à une autre technique : la promotion d'une religion civile. Le principe en est simple, et doit être saisi de façon précise. Quoi qu'annonce le scientisme « newtonianisant », et dans un délai encore incertain, force est de convenir qu'on ne peut percer ni totalement ni constamment le secret

⁸⁹ E. HALÉVY, *La Formation du Radicalisme philosophique*, 3 vol. (1900, 1901, 1904), rééd. enrichie (dir. M. Canto-Sperber), Paris, 1995, t. 2, *L'Evolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815*, p. 36.

⁹⁰ ROUSSEAU, *Émile* (1762), Paris, 1966, p. 150. « Ses travaux, ses jeux, ses plaisirs, ses peines, tout n'est-il pas dans vos mains *sans qu'il le sache* ? »

⁹¹ Rabaut Saint-Etienne, toujours : « l'éducation nationale demande des cirques, des gymnases, des armes, des jeux publics, des fêtes nationales, le concours fraternel de tous les âges et de tous les sexes, et le spectacle imposant et doux de la société humaine rassemblée » (*loc. cit.*, p. 346, col. 1).

⁹² M. OZOUF, *L'École de la France. Essais sur la Révolution, l'Utopie et l'Enseignement*, Paris, 1984, p. 83.

⁹³ M. OZOUF, *L'Homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, 1989, p. 120.

⁹⁴ MABLY, *De la Législation ou Principes des loix* (1776), dans ses *Ceuvres complètes*, 12 vol., Lyon, 1792, t. 9, p. 184.

⁹⁵ Le combat contre l'intériorité est une des clés majeures de la violence physique révolutionnaire. Pour un exemple saisissant, en contexte d'enfer communiste, voir I. TALABAN, *Terreur communiste et Résistance culturelle. Les Arracheurs de Masques*, Paris, 1999.

des consciences et des comportements. Dans les temps mêmes où le vocable « arrière-pensée », détail révélateur, s'impose dans la langue française (puisqu'il y est, notablement, « rare avant 1798 »), Mme de Staël constate : « L'homme a, dans le secret de sa pensée, un asyle de liberté impénétrable à l'action de la force »⁹⁶. À l'action de la force, c'est très largement vrai. Mais à celle de la ruse, l'est-ce autant ? Ainsi y a-t-il peut-être, pour les dominants, réelle utilité à ce que les dominés se puissent croire étroitement surveillés, sans interruption, par une instance omnipotente et omnisciente, qui les attend dans l'au-delà pour les sanctionner en bien ou en mal. Credo sensationniste : les individus ne sont ni libres ni responsables. Mais attention : pour des raisons d'ordre social, il est bon qu'ils *croient l'être*, et qu'ils se croient comptables envers l'Être suprême. Il est donc nécessaire non seulement qu'ils le croient existant, mais qu'eux-mêmes se croient équipés d'une âme immortelle, apte à jouir et souffrir de rudes peines. « Mon ami, explique Voltaire, je ne crois pas plus l'enfer éternel que vous mais il est bon que votre servante, votre tailleur, et même votre procureur, le croient »⁹⁷. Balzac encore nous fera dire, par son disert médecin de campagne, que « le dogme de la vie à venir est non seulement une consolation, mais encore *un instrument propre à gouverner* »⁹⁸.

Les avantages ? Moindre fatigue des gouvernants : c'est plutôt, dirons-nous, la religion civile de Rousseau ; moindre inquiétude des possédants, et c'est plutôt (affaire de nuances) celle de Voltaire, qui en fait un enjeu politique primordial, donc se donne la peine d'y revenir souvent. Qu'en l'occurrence il soit cynique, et Rousseau non, n'empêche qu'ils s'expriment de façon voisine, allant pour nous à l'essentiel. Rousseau : « C'est lui [= « l'Être éternel »](...) qui ne cesse de crier aux coupables que leurs *crimes secrets* ont été vus, et qui sait dire au juste oublié : « Tes vertus ont un témoin »⁹⁹. Voltaire : il est d'importance capitale qu'on admette, « pour le bien de tous les hommes, un Dieu rémunérateur et vengeur, qui récompense les bonnes actions cachées, et qui punit les *crimes secrets* »¹⁰⁰.

⁹⁶ MME DE STAËL, *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800), 2 vol., publ. P. Van Tieghem, Genève-Paris, 1959, t. 1, p. 32.

⁹⁷ VOLTAIRE, rubrique « Enfer » de son *Dictionnaire philosophique* (1764), Paris, 1964, p. 176.

⁹⁸ BALZAC, *Le Médecin de Campagne* (écr. 1832-1833), Paris, 1965, p. 75.

⁹⁹ ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761), Paris, 1938, p. 337, 3^e partie, lettre 18. De même, p. 339, cette exclamation : « Etrange secret que celui qu'on dérobie à tous les yeux, hors ceux à qui on a le plus d'intérêt à le cacher ! »

¹⁰⁰ VOLTAIRE, rubrique « Athéisme » de ses *Questions sur l'Encyclopédie*, 2^e partie (1770), dans *Cœuvres de Voltaire*, publ. Beuchot, t. 27, Paris, 1829, p. 168.

D'où chez Voltaire, évidemment, quelque tension entre cette thématique qui lui tient tant à cœur et un périlleux anti-christianisme, que sa propre logique devrait faire, socialement, plus discret, et dont l'obsession va jusqu'à lasser ses propres amis¹⁰¹. D'Alembert sait parfois se faire plus prudent que lui¹⁰², mais il advient aussi que Voltaire fasse le point avec une grande finesse sur les nuances de ce dossier délicat¹⁰³. Rivarol, qui à bien des égards est très proche de Voltaire, observera que « dans les têtes vraiment politiques, l'incrédulité ne se sépare pas du silence »¹⁰⁴. Il est vrai qu'il s'exprime, est-il fondé à croire, à la lumière de l'expérience, autrement dit en pleine anarchie socio-politique révolutionnaire. Et l'on sait justement à quel point Robespierre, et quelques autres après lui, angoissés par l'état critique du tissu social, ont aspiré à fabriquer des religions de remplacement¹⁰⁵ n'ayant pas d'autre objet, ou pas plus important, que de diligenter une *auto-surveillance des intériorités*. « Il faut une Religion. C'est un supplément à la loi humaine, qui ne peut pénétrer dans le for intérieur », lira-t-on par exemple en l'an VI¹⁰⁶.

Tel est sans doute, en profondeur, l'un des maîtres ressorts, très peu d'années plus tard, de l'entreprise concordataire de 1800-1801. Par réalisme pur elle se résoud à ériger en religion civile hautement utilitaire un catholicisme (enrégimenté, gallicanisé) dont on se dit que tout compte fait il en vaut mieux tirer parti que désespérer indéfiniment de l'éradiquer. Des historiens s'étonnent parfois qu'un siècle « voltairien » ait pu déboucher sur le Concordat. Cet étonnement, dans une ample mesure, nous paraît sans objet. Du patriarche de Ferney salariant un instituteur pour enseigner le catéchisme afin que « tous les enfans du village soient instruits dans leur

¹⁰¹ Mme du Deffand à Voltaire, 13 novembre 1766 : « Laissez donc là les prestres et tout ce qui s'ensuit, travaillez à rétablir le bon goût » ; Best. D 13670, t. 31, Banbury, 1974, p. 83.

¹⁰² P. ex. à propos du *Système de la Nature* de d'Holbach (1770) : « D'ailleurs (...) je ne sais si on fait bien d'attaquer directement et ouvertement certains points auxquels il seroit peut-être mieux de ne pas toucher » (d'Alembert à Voltaire, 4 août 1770 : Best. D 16562, t. 36, Banbury, 1975, p. 367).

¹⁰³ VOLTAIRE, « Fragment d'une lettre sous le nom de lord Bolingbroke » (date non précisée), dans ses *Œuvres complètes*, Kehl, 1784, t. 49 (t. 3 des *Mélanges Littéraires*), p. 119-122, où il dit exposer l'opinion de Frédéric II, mais visiblement en la faisant sienne.

¹⁰⁴ RIVAROL, *Discours préliminaire du Nouveau Dictionnaire de la Langue française* (1797), extraits dans *Rivarol*, textes édités par J. Dutourd, s. l., Mercure de France, 1963, réimpr. 1988, p. 245.

¹⁰⁵ Rappelons simplement l'art. 1^{er} du fameux décret du 18 floréal an II (7 mai 1794) : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ».

¹⁰⁶ LÉSUIRE, *Le Législateur du Chrétien, ou l'Evangile des Décoles*, Paris, an VI (1797 ou 1798), p. 1.

sainte religion »¹⁰⁷, à l'État consulaire versant un traitement au clergé français dans le même dessein seulement amplifié à quelques égards, la continuité de problématique ne fait aucun doute. Bien avant Bonaparte, et en un temps moins agité, Voltaire avait jugé « infiniment plus utile d'avoir une religion, *même mauvaise*, que de n'en point avoir du tout »¹⁰⁸. « [I] est fort bon, expliquait-il dans la coulisse, *de faire accroire* aux hommes qu'ils ont une âme immortelle, et qu'il y a un Dieu vengeur qui punira mes paysans s'ils me volent mon blé et mon vin »¹⁰⁹. « L'homme sans Dieu, dira Napoléon, (...) on ne le gouverne pas, on le mitraille ; de cet homme là j'en ai assez ! ... »¹¹⁰

Promouvoir la religion quelle qu'elle soit, *même mauvaise*, comme éminemment semblait à certains le catholicisme, est un moyen oblique d'accéder au secret de l'intériorité, ou en tout cas d'en provoquer une illusion de même effet docilisant sur le bas peuple. En Orient, comme on sait, le réaliste Bonaparte eût sans état d'âme cultivé l'Islam, quitte à pousser un peu plus loin son avantage – au moins à titre de ballon d'essai – sur des populations dont la crédulité lui semblait prometteuse ; aux habitants du Caire, il a même annoncé – rien ne coûte d'essayer : « Je pourrais demander compte à chacun d'entre vous des sentiments les plus secrets du cœur, car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne »¹¹¹. S'ériger en surhomme, en sous-dieu, soi-disant détenteur du secret des consciences pour les mieux subjuguier : si audacieuse qu'elle apparaisse, et réservée à des peuplades mésestimées, force est de constater que mise en perspective, la démarche ne nous dépayse guère. Napoléon déchu ne la reniera pas, il s'en targuera même : « C'était du charlatanisme, convenait-il, mais du plus haut (*sic*) (...) Mes français, disait-il, ne faisaient qu'en rire »¹¹² : attitude, on l'a vu, foncièrement voltairienne. Voltaire eût pardonné aux grands auteurs

¹⁰⁷ Attestation, après enquête, du comte de Rochefort, brigadier des gardes du corps de Sa Majesté, 15 mai 1769 : Best., t. 34, Banbury, 1974, p. 511.

¹⁰⁸ VOLTAIRE, notice « Athée, Athéisme » de son *Dictionnaire Philosophique* (1764), Paris, 1964, p. 55.

¹⁰⁹ Voltaire à d'Argental, 20 avril 1769. : Best. D 15600, t. 34, Banbury, 1974, p. 413 (rapprocher la date de celle que nous rappelons à la note 107).

¹¹⁰ Propos de l'Empereur à Fontanes, président du Corps législatif, en 1806 (tradition orale), souvent cité, p. ex. dans G. GUSDORF, *op. cit.*, t. 10, *Du Néant à Dieu dans le Savoir romantique*, Paris, 1983, p. 215.

¹¹¹ Proclamation aux habitants du Caire, le 1^{er} nivôse an VII, 21 décembre 1798 : dans J. MASSIN, dir., *Napoléon Bonaparte...*, *op. cit.*, t. 1, p. 439.

¹¹² LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène* (1823), Paris, 1968, p. 220, col. 2, propos du 26 avril 1816. Les incises sont de Las Cases.

chrétiens s'ils « s'étaient contentés de nous dire, (...) laissez nous enchaîner les sots, et rions ensemble »¹¹³.

En France du moins, Napoléon eût-il osé ? Tout ici est question de degré. Trois ans et demi plus tard (avril 1802), promulgation du Concordat ; l'orateur du gouvernement ne dissimule pas sa satisfaction : de la sorte, dit-il, – l'expression est notable, et même à souligner – « *on subjugué les consciences même* »¹¹⁴, précisant notamment qu'en climat religieux, les incrédules eux-mêmes sont le jouet d'« une sorte d'esprit général qui les entraîne malgré eux (...) et qui règle, jusqu'à un certain point, sans qu'ils s'en doutent, leurs actions et leurs pensées »¹¹⁵. Or cet orateur, qui se régale à la tribune qu'on puisse ainsi assujettir les consciences même, cet orateur, c'est... *Portalis*. Et le seul nom de Portalis, en ces années, peut presque suffire à symboliser le Code civil en formation. Un Code civil dont la stature *excède évidemment de diverses manières la thématique en cause*, mais qui en sa genèse l'intègre sans ambages. Car dans la conjoncture, le Code civil survient comme un moyen supplémentaire de téléguider législativement les comportements.

Grâce à quel ressort ? Celui de l'égoïsme, seul et unique moteur de la machine humaine. Ce que l'attraction est au monde physique, l'intérêt égoïste l'est au monde moral, cas particulier de ce monde physique¹¹⁶. Tout cela, nous l'avons vu, c'est du Helvétius, un Helvétius, précisément, dont les idéologues, autour de 1800, réunis chez sa veuve, font valoir l'héritage doctrinal, non sans le systématiser. Bonaparte, on l'a dit, les fréquente, et en homme des Lumières est très imprégné du scientisme ambiant, un scientisme d'origine et d'esprit « newtonianisants »¹¹⁷. Il est clair que sa vue mécaniste sur l'homme conditionne sa vision du retissage social. Bourrienne, son secrétaire, à propos même de l'éclosion du Code civil, explique son génie de législateur par le fait que, « possédant au suprême degré *la*

¹¹³ Voltaire à Mme du Deffand, c. 6 novembre 1765 : Best. D 12968, t. 29, Banbury, 1973, p. 380. Cf. *supra*, appel de la n. 36.

¹¹⁴ Au Corps législatif, 15 germinal an X, 5 avril 1802 : *Archives parlementaires*, 2^e série, t. 3, Paris, 1864, p. 424, col. 2. : « Nous voyons les crimes que la religion n'empêche pas mais voyons-nous ceux qu'elle arrête ? Pouvons-nous scruter les consciences et y voir tous les noirs projets que la religion y étouffe, et toutes les salutaires pensées qu'elle y fait naître ? » (p. 412, col. 2).

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 412, col. 2.

¹¹⁶ « Toutes les erreurs des hommes sont des erreurs de physique » (D'HOLBACH, *Système de la Nature* (1770), 2 vol., Paris, 1990, t. 1, p. 41). « Le mal moral, sur lequel on a écrit tant de volumes, n'est au fond que le mal physique » (VOLTAIRE, « Bien. Du Bien et du Mal », texte non daté, dans *Œuvres de Voltaire*, publ. Beuchot, Paris, 1829, p. 350).

¹¹⁷ Sur tout cela, beaucoup d'indications dans le chapitre « Bonaparte idéologue ? » de notre *Nature humaine et Révolution française*, *op. cit.*

connaissance de l'homme et la science du gouvernement », il saisissait en un éclair, – la formule est parlante, et nous semble très juste – « tout ce qu'il fallait pour *lier les hommes sous l'empire d'un gouvernement* »¹¹⁸.

Pour l'essentiel, et un en mot, les rédacteurs du Code civil, dans leur entreprise de reconstruction socio-politique, attendent les harmonies inter-individuelles de la pression testamentaire (ou pour nous exprimer moins inexactement : d'une sorte de chantage aux libéralités), dont la Révolution avait anéanti la possibilité, qu'ils se sont empressés de remettre en action dès germinal an VIII, et qui à leurs yeux constitue la clé du téléguidage des individus. À cet égard, pouvons-nous dire non sans schématiser beaucoup, l'épine dorsale du dispositif joint les articles 371 et 913 : le premier indique le caractère viager d'un respect dû aux père et mère¹¹⁹, mais non du respect vague dont il fait mine de s'occuper, il sait très bien qu'il vise en fait un respect viager *sanctionné*. Sanctionné comment ? Par la quotité que rend disponible le second article. C'est donc bien un respect qui est censé, si l'on peut dire, tendre en réalité à une *obéissance viagère* (aux pères, pour l'essentiel), dans un contexte où l'intérêt, nous l'avons vu, a réputation de conditionner de façon drastique les comportements. À cet article 371, dont nous avons beaucoup parlé par le passé¹²⁰, nous appliquerions presque mot pour mot ce trait de Voltaire à propos d'un article savant obliquement « subversif » : « Il n'y a rien de plus fort que ce petit morceau ; il ne sera remarqué que par les adeptes, mais la vérité n'est pas faite pour tout le monde »¹²¹.

Les citoyens se croiront libres, et abrités diversement par du secret – secret des familles, secret des affaires¹²² – sans avoir conscience qu'en réalité le législateur les a programmés parce qu'il les connaît. Ayant donné, dans les familles, la faculté d'ouvrir les vannes aux libéralités, il a bien conscience d'avoir déclenché, chez les citoyens, certaines « méditations » précises, autrement dit, alentour des souprières familiales, certaines arrières-pensées

¹¹⁸ BOURRIENNE, *Mémoires sur Napoléon*, 10 t. en 5 vol., Paris, 1829, t. 5 (vol. 3), p. 122-123.

¹¹⁹ « L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère ».

¹²⁰ À l'appui de ce que nous rappelons trop rapidement dans cet alinéa, nous avons proposé de nombreux arguments et une grande masse de citations et références au fil de notre article « À tout âge ? Sur la durée du pouvoir des pères dans le Code Napoléon », cette *Revue*, n° 13, 1992, p. 227-301.

¹²¹ Voltaire à Damilaville, 12 octobre 1764 (*cf. supra*, appel de la note 33) : Best. D 12138, t. 28, p. 159. De ces « Questions proposées à qui pourra les résoudre » (*Journal Encyclopédique*, 15 septembre, p. 117), Voltaire précise : « L'auteur a mis partout, à la vérité, le mot de bête à la place de celui d'homme ; mais on voit assez qu'il entend toujours les bêtes à deux pieds sans plumes ».

¹²² Voir le début de cette étude.

grosses de comportements socialement salutaires¹²³, parce qu'il n'ignore pas « l'algèbre du cœur humain ». Expression éloquent. Datant des derniers mois du Directoire, elle est de Sédillez¹²⁴, celui-là même qui nous confiait, sur le perron de cette étude, la vocation du Code civil à « saisir l'homme jusque dans l'asile le plus secret de sa pensée », – ce qui peut bien rappeler assez exactement le « subjugue[r] les consciences même » de Portalis. Il ajoute aussitôt que de la sorte on va toucher « les fibres les plus sensibles de ses affections, pour réformer ses habitudes et lui en faire contracter de nouvelles »¹²⁵, ce qui du coup nous remémore l'affirmation peu anodine, par son collègue Grenier, que « la propriété est la source de toutes les affections morales »¹²⁶.

Or il n'est pas fortuit, pouvons-nous constater, que Sédillez exprime cet idéal de manipulation en rapportant précisément sur la question des donations et testaments. Et l'on s'étonne peu, à l'entendre ainsi, qu'il ait pu arborer, quelques années plus tôt, la conviction sensationniste des Lumières tendant à réduire le total de l'homme aux lois du physique. L'intelligence de l'homme, expliquait-il alors, « consiste (...) à calculer ses sensations. (...) Seul, il n'a d'autres lois à suivre que celles imposées à son organisation [= sa constitution physique] (...). Il obéit à ces lois avec fidélité, car il les suit même à son insçu, comme une pierre qui tombe suit *les lois de la gravitation* »¹²⁷. La gravitation : notre problématique, peut-on considérer, a tenu sa promesse ; c'est bien de Newton jusqu'au Code civil qu'elle nous a menés. Le législateur consulaire, en s'auto-érigeant en manipulateur (à tout le moins en croyant le faire) dans le jeu mécanique où il a vu « scientifiquement » l'homme imbriqué, continue placidement la banale tradition de nos philosophes du XVIII^e siècle¹²⁸.

¹²³ Cf. notre « À tout âge ? (...) », art. cit., p. 278.

¹²⁴ Au Conseil des Anciens, 25 floréal an VII, 14 mai 1799 : *Moniteur*, n° 240, 30 floréal, 19 mai, p. 977, col. 2.

¹²⁵ Au Tribunal, 10 floréal an XI, 30 avril 1803 : *Archives Parlementaires*, 2^e série, t. 5, Paris, 1865, p. 63, col. 1.

¹²⁶ Au Corps législatif, 6 pluviôse an XII, 27 janvier 1804 : *ibid.*, p. 247, col. 2.

¹²⁷ M. SÉDILLEZ, *Tableaux analytiques de Législation, accompagnés d'une explication sommaire pour servir de suite aux Vues Générales sur la composition du Code civil, présentées au Conseil des Anciens le 23 pluviôse an 7*, p. 1 (sur cette présentation, voir *Moniteur*, n° 149, 29 pluviôse an VII, 17 février 1799, p. 612, col. 2-3). Nous ne citons ces Tableaux que de seconde main, d'après S. SOLIMANO, *Verso il Code Napoleon. Il progetto di Codice civile di Guy Jean-Baptiste Target (1798-1799)*, Milan, 1998, p. 124. À cette page et autour, M. Solimano cite d'autres textes fort précieux qui enrichiraient notre tentative de démonstration.

¹²⁸ Cf. *supra*, alinéas suivant l'appel de la note 44.

Sédillez poursuit. C'est une ascension. Le voilà au sommet : « car le grand secret du législateur est de faire en sorte que le citoyen qui obéit aux lois *ne croie obéir* qu'à sa propre volonté »¹²⁹. Paroxysme de l'idéal manipulateur, qui sait combien l'on mène les hommes par l'intérêt. Napoléon confirmera : « Le secret du législateur est de savoir tirer parti même des travers de ceux qu'il prétend régir »¹³⁰. L'homme subtilement téléguidé ne croyant obéir qu'à lui-même : ce n'est pas « une première ». Au sommet où se hisse Sédillez flottait déjà au vent le fanion de Jean-Jacques pédagogue : que l'élève, disait-il, « croie toujours être le maître, et que ce soit toujours vous qui le soyez. Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté ; *on captive ainsi la volonté même*. (...) Sans doute il ne doit faire que ce qu'il veut ; mais il ne doit vouloir que ce que vous voulez qu'il fasse »¹³¹. On captive ainsi la volonté même : Rousseau s'en poulèche. Portalis également, qui se flattait à l'occasion, redisons-le, de subjuguier les consciences même. Et Sédillez aussi.

À travers la Révolution, le modèle subtilement manipulateur est passé fidèlement du siècle des Lumières au Code Napoléon. Car nous l'avons vu : tout vient des Lumières. Conseillant à l'autocrate Catherine II de Russie la mise en place d'une assemblée politique permanente, Diderot expliquait remarquablement, à la dérobée : « La nation la prendrait sans cesse pour sa machine ; et ce serait toujours la mienne. La nation croirait faire toujours sa volonté et ce serait toujours la mienne qu'elle ferait »¹³². Relisons Rousseau, relisons Diderot, relisons Sédillez, le constat s'impose : la correspondance est impressionnante. Sous la Restauration, le ci-devant idéologue Maine de Biran, reconverti dans un spiritualisme laborieux et un légitimisme un peu pleurnichard, partagera bien (probablement à son insu) la vue de Diderot sur ce qu'il croit devoir appeler « le secret des gouvernements représentatifs »¹³³.

¹²⁹ Référence de la note 125.

¹³⁰ Rapporté par LAS CASES, *Mémorial...* (1823), *op. cit.*, p. 368, col. 1, à la date du 18 juillet 1816.

¹³¹ ROUSSEAU, *Émile* (1762), *op. cit.*, p. 150.

¹³² DIDEROT, *Mémoires pour Catherine II* (écr. 1773-1774), *op. cit.*, p. 130.

¹³³ MAINE DE BIRAN, *Journal*, publ. H. Gouhier, t. 2, *Être et Penser. Cahiers de Philosophie* (Neuchâtel), n° 42, novembre 1955, p. 77, à la date du 9 octobre 1817 : « Voilà tout le secret des gouvernements représentatifs où la nation elle-même paraît associée à l'administration de l'état. Un chef habile et vraiment supérieur a l'art de faire au moyen des assemblées nationales ce qu'il n'aurait pu exécuter ni oser commander en son nom. Il faut que les assemblées soient menées par l'autorité et servent ses vues tout en paraissant se diriger elles-mêmes et agir spontanément ».

Entre-temps, à l'approche des états généraux de 1789, le juriste Target, si richement paré de tout ce qui fait l'homme des Lumières, et si familier du biotope des rédacteurs du Code civil, a exposé ce qu'il appelait « la vraie morale des États » : force est d'enregistrer qu'il s'agissait toujours d'une impérieuse emprise sur l'intériorité de la machine humaine. « Elle doit [cette vraie morale] aller chercher dans le fond de l'âme humaine les principes qui la dirigent, pour frapper d'engourdissement tous ceux qui sont nuisibles, et pour mettre en activité tous ceux qui sont utiles ». Le grand ressort de l'intérêt, c'est à ses yeux, pour l'essentiel, l'ambition pour les places (qu'il appelle « positions ») ; voilà de quoi doit savoir jouer un gouvernant digne de ce nom : « Les intérêts et les idées changent avec les positions ; celui qui est le maître de créer les positions [= le roi], est donc le *suprême arbitre de nos volontés*, d'autant plus puissant qu'il ne nous contraint pas, il ne nous fait agir qu'en nous faisant vouloir. C'est de notre liberté qu'il se sert comme d'un instrument *infaillible* »¹³⁴. C'est moins crûment dit que chez Sédillez, Rousseau ou Diderot : mais c'est encore, à l'évidence, la même logique d'une *infaillible* télécommande de « libertés » que l'on postule mécaniquement conditionnées par l'intérêt.

L'entreprise de percer le secret des consciences, et d'en user à leur insu pour les guider, doit en principe, en bonne rigueur, rester secrète, au moins discrète. Comme Camille Desmoulin s'était fait devoir de nous l'indiquer, les « médecins » peuvent parler en l'absence du « malade », qui effectivement, dans les décennies enveloppant 1800, est présumé très peu au fait de leur propos, même imprimé. Mais l'indiscrétion, raisonnablement, appelle ses limites. Ce pourrait être une des raisons pour lesquelles le discours de Sédillez n'a pris place qu'amputé, finalement, dans les travaux préparatoires du Code civil. À notre connaissance, l'occurrence est unique. Intégralement donné, en très petits caractères, par le *Moniteur*¹³⁵, il ne vient figurer que réduit des deux tiers, dont les passages intéressants, dans les recueils aussitôt publiés¹³⁶, puis très bientôt dans le corpus de référence, celui de Fenet¹³⁷. Les tenants et aboutissants de cette amputation mériteraient peut-être une

¹³⁴ TARGET, *Les Etats Généraux convoqués par Louis XVI*, s. l., 1789, 110 p., p. 13.

¹³⁵ *Moniteur*, n° 223, 13 floréal an XI, 3 mai 1803, p. 999.

¹³⁶ Voir p. ex. *Code civil, ou Recueil des Lois qui le composent. Avec les Discours, Rapports et Opinions...*, t. 2, Angers, Mame, sans date (très proche de 1804 d'après l'aspect), p. 521 ; *Code civil des Français suivi de l'exposé des motifs ... des rapports... des opinions... des discours...*, 8 vol., Paris, an XII, 1804, t. 4, p. 375.

¹³⁷ P.-A. FENET, *Recueil des Travaux préparatoires...*, 1827, *op. cit.*, t. 12, p. 627. Dans aucun des deux recueils l'amputation n'est signalée par des points de suspension.

investigation plus approfondie. Il est piquant, au minimum, que le passage révélant en termes saisissants « le grand secret du législateur » ait été lui-même enveloppé dans le secret. Le lecteur éventuel allait donc ignorer que le Code civil s'attribuait la vertu de « saisir l'homme jusque dans l'asile le plus secret de sa pensée », afin d'infléchir, sans qu'il y paraisse, les comportements. De celui qui avait eu l'imprudence de le dire, l'Empire a fait, notablement, un inspecteur général des écoles de droit¹³⁸.

Xavier MARTIN,
Professeur à l'Université d'Angers

¹³⁸ A. LAQUIÈZE, « L'inspection générale des Facultés de Droit dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1852-1888) », cette *Revue*, n° 9, 1989, [p. 7-43], p. 8, note 4, et p. 41 (nomination du 1^{er} novembre 1804).